


**Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement**
 Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code l'environnement
- Echéance 2022 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A35 - D1083 - N1083 - D1059
Axes communaux

Carte de type C
**- Zones où les valeurs limites au
droit des habitations sont
dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateur Lden
 Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

Réalisation en 2022 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :
 CEREMA Strasbourg
 © IGN - SCAN25 © 2014



Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Échéance 2022 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A35 - D1083 - N1083 - D1059
Axes communaux

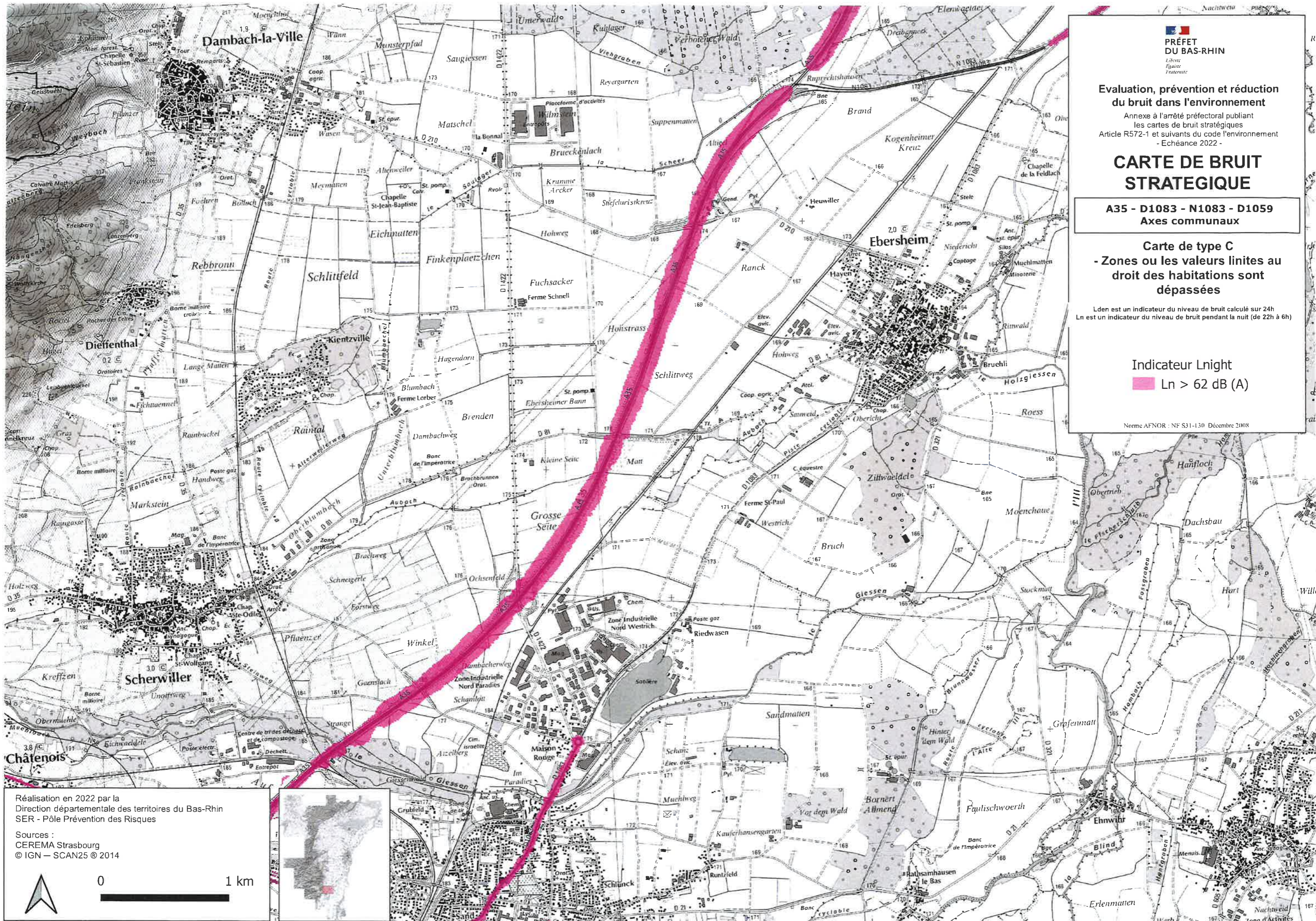
Carte de type C
- Zones où les valeurs limites au
droit des habitations sont
dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Lnight est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateur Lnight

Ln > 62 dB (A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0

1 km

**Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Échéance 2022 -

**CARTE DE BRUIT
STRATEGIQUE**

**A35 - D1083 - N1083 - D1059
Axes communaux**

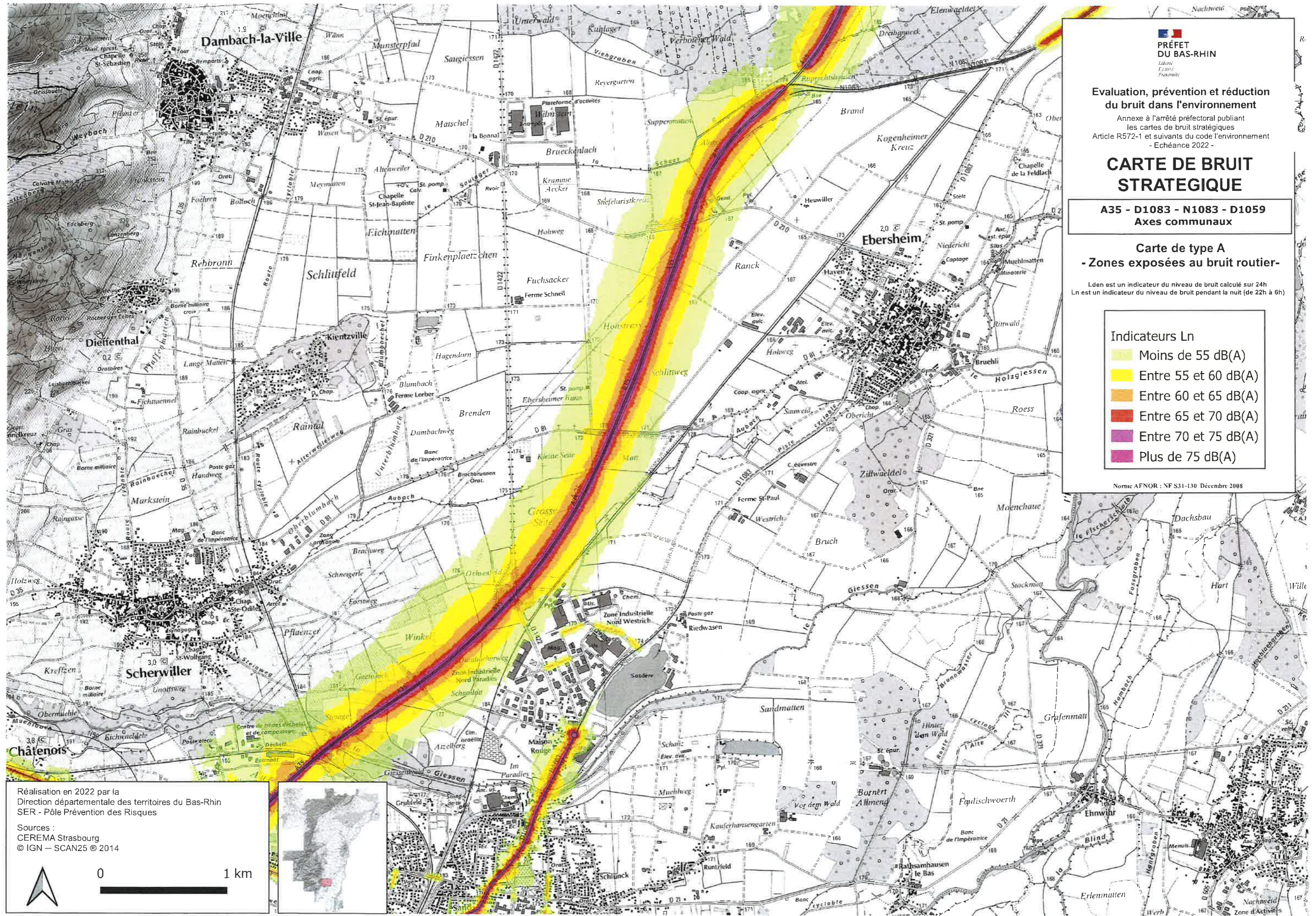
**Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier-**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln

- Moins de 55 dB(A)
- Entre 55 et 60 dB(A)
- Entre 60 et 65 dB(A)
- Entre 65 et 70 dB(A)
- Entre 70 et 75 dB(A)
- Plus de 75 dB(A)

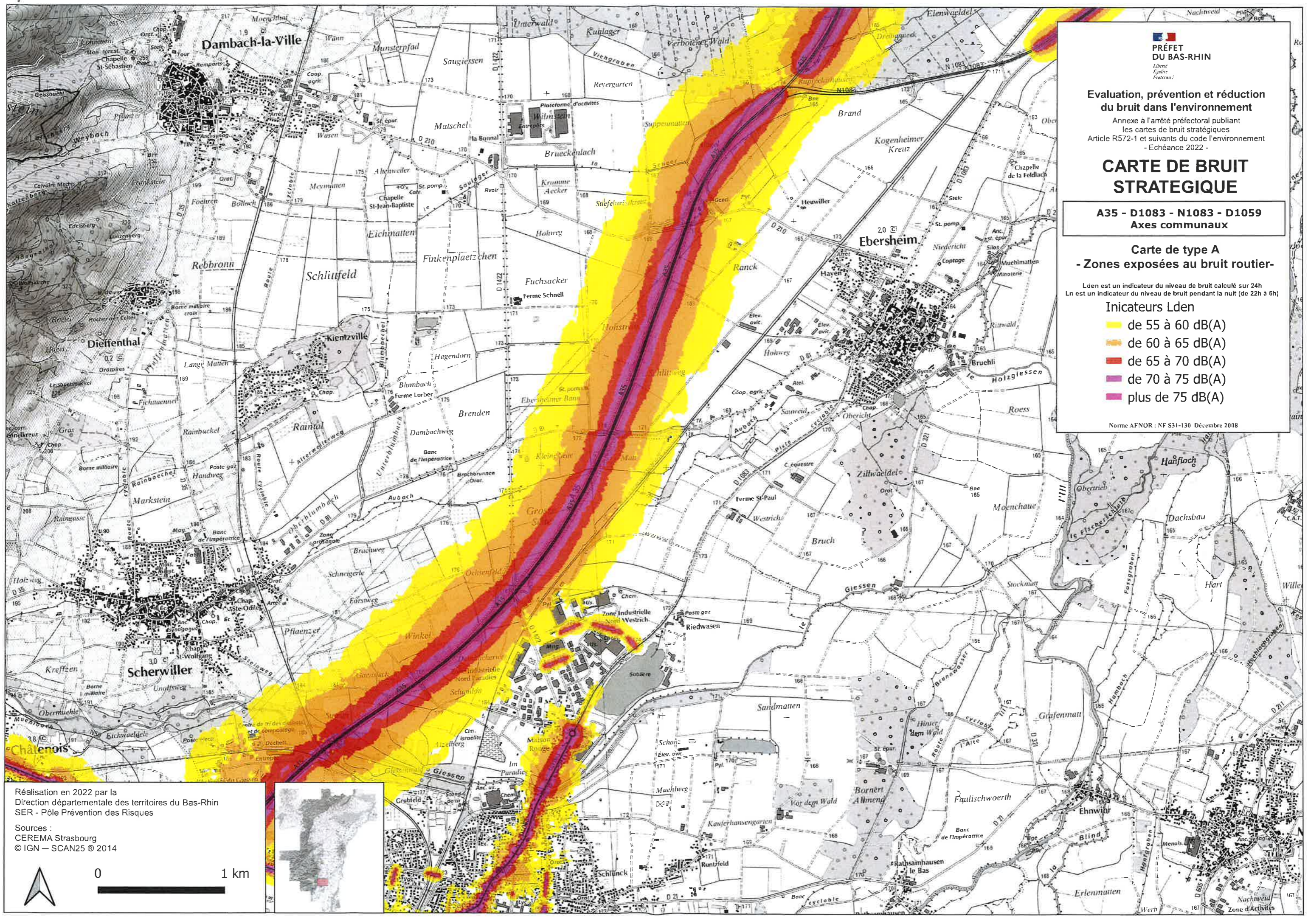
Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014





**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**
 Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
 - Échéance 2022 -

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

A35 - D1083 - N1083 - D1059
Axes communaux

Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier -

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

- Indicateurs Lden**
- de 55 à 60 dB(A)
 - de 60 à 65 dB(A)
 - de 65 à 70 dB(A)
 - de 70 à 75 dB(A)
 - plus de 75 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

Réalisation en 2022 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :
 CEREMA Strasbourg
 © IGN – SCAN25 © 2014



Enquête publique

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Avis d'enquête publique

Il sera procédé, sur la commune de Bourg-Bruche, du mardi 2 avril 2024 au lundi 6 mai 2024 inclus, soit pour une durée de 35 jours à une enquête publique unique portant sur les objets suivants :

- une enquête publique relative à l'audition environnementale, au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine ;
- une enquête publique visant, au titre du code de l'environnement et du code de la santé publique, enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de délimitation des eaux et de rattachement des parcelles de protection ;
- une enquête parcelaire en vue de déterminer les parcelles, ainsi que des propriétaires et autres intéressés titulaires de droits réels, pour lesquelles des servitudes administratives seront prescrites dans le cadre du périmètre de protection rapproché.

Le siège de l'enquête est : rue de la mairie de Bourg-Bruche.
Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête sont :

- un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale assorti ou non de prescriptions, ou portant refus d'autorisation environnementale ;
- un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique portant autorisation assortie du respect de prescriptions et établissant des parcelles de protection ou portant refus ;
- un arrêté préfectoral portant déclaration de cessibilité ou refusant cette déclaration.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Christian JAEG en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et monsieur Yves KLISER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur siégera en mairie de Bourg-Bruche et verra toutes les pièces du dossier d'enquête. Il est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public, à l'exception des pièces contenant des informations relatives à la vie privée des personnes, de la manière suivante :

- 1 - sur support papier, dans les locaux de la mairie de Bourg-Bruche, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- 2 - sur le site internet suivant : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Aménagement-du-territoire-construction-logement/Espreparation-pour-cause-d-utilite-publique/Servitudes-d-utilite-publique-SUP>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- 1 - Sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, dans les locaux de la mairie de Bourg-Bruche aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Le registre d'enquête préalable à la DUP est coté, parapiné et signé par le commissaire-enquêteur ; le registre d'enquête parcelaire est coté, parapiné, clos et signé par le maire ;
- 2 - Par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Bourg-Bruche, juge de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie, 1 Les Paires, 67420 Bourg-Bruche ;
- 3 - Par voie électronique avec la mention « DUP Bourg-Bruche » à transmettre à l'adresse : pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-après sont consultables dans les locaux de la mairie de Bourg-Bruche.
Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse électronique dédiée seront accessibles et consultables sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle mentionnée plus haut.
En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies concernées pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- Le mardi 2 avril 2024 De 10h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- Le vendredi 5 avril 2024 De 15h00 à 17h00
- Le mardi 16 avril 2024 De 14h30 à 17h00
- Le vendredi 26 avril 2024 De 15h00 à 17h00
- Le lundi 6 mai 2024 De 14h30 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter monsieur Marc DESLÉNARD, maire de Bourg-Bruche, par courrier à son attention (mairie, 1 Les Paires, 67420 Bourg-Bruche) ou par voie électronique (deslenard@mairie-bourg-bruche.fr).
À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Il transmet au préfet dans un délai d'un mois l'ensemble du dossier ainsi que son avis et ses conclusions motivés, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération, et à l'emprise du projet.
Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives à l'utilité publique du projet sur support papier dans les mairies concernées, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°100), et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, ccc@bas-rhin.gouv.fr.

4255143800

SELESTAT

COMMUNE DE SELESTAT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 4e échéance

Par application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, la commune de Selestat est chargée d'établir un PPBE.
Le projet de PPBE 4e échéance sera soumis à la consultation du public pendant une période de deux mois du 02/04/2024 au 31/05/2024.
Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et présenter des observations éventuelles sur un registre ouvert à la Commanderie Saint-Jean, Boulevard Leclerc à Selestat, aux jours et heures d'ouverture au public.
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Mairie www.selestat.fr
Les observations pourront être adressées également par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Selestat - 9 place d'Armes - BP 40188 - 67604 SELESTAT Cedex ou par voie électronique à maire@selestat.fr
À l'issue de cette phase de consultation et de la prise en compte éventuelles des remarques formulées, le PPBE sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

425763100

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNE D'ECKARTSWILLER

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'ECKARTSWILLER, M. le maire, 73 rue principale 67700 ECKARTSWILLER
Tel : 03 88 27 2 85 ; E-mail : mairie.eckartswiller@wanadoo.fr
Objet du marché : La présente consultation concerne : marchés de travaux relatifs à la restauration et confortement du mur sur la parcelle communale n° 178/177 longeant la RD 115.
Procédure : La présente consultation est passé en procédure adaptée sur la base des dispositions des Articles L2123-1, R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commune Publique.
Type de marché : Travaux
Classification principale : 45000000-7 travaux
Classifications secondaires : 4526220 Mur scellètement
Lieu d'exécution : ECKARTSWILLER 67700
Durée du Marché : 5 mois période de préparation (2 mois compris)
Cautionnement et garanties exigés : avance et retenue de garantie cautionnables.

Prestations divisées en lots : non
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique (Voir détail au CCAP).
Forme juridique : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, euros.
Conditions de participation : se référer au règlement de la consultation (RG)
Capacité économique, financière et technique : se référer au RG
Jugement des offres : Le choix de l'attributaire se fera de la manière suivante
Choix de l'attributaire : Prix : 50 % et Valeur technique 40 %
Le détail en est donné au RG.
Les offres devront être conformes aux prescriptions du cahier des clauses particulières et du règlement de consultation.
Délai de validité de l'offre : 90 jours à compter de la remise de l'offre.
Date limite de réception des offres : 24 avril 2024 à 12 heures
Procédure de recours : Tribunal administratif de Strasbourg
Dématérialisation : Ce marché est dématérialisé sous l'adresse <https://www.alsacemarchespublics.eu/>
Référé du dossier de consultation : Le dossier de la consultation ne pourra être retiré que sur le site de consultation : <https://www.alsacemarchespublics.eu/>
Destinataires des propositions : La transmission des candidatures et offres sur la plateforme de dématérialisation <https://www.alsacemarchespublics.eu/> est impérative.
Renseignements complémentaires : les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://www.alsacemarchespublics.eu/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 mars 2024

424965000

ALSACE HABITAT

Avis d'appel à la concurrence

1. Pourvoi adjudicataire : ALSACE HABITAT 4 rue Barthelemy - CS 20047 67023 STRASBOURG Cedex
Adresse internet : www.alsacehabitat.fr
2. Objet du marché : 24A+009 - RELANCE - BISCHWILLER (67240) - Création de l'Espace Culturel Charrons et réhabilitations de logements sociaux
Lot n°7 : Bardage extérieur et adossés
Lot n°10 : Serrurerie, métaux acier et aluminium
Lot n°11 : Plâtrerie, cloison, isolation et faux-plafond
Lot n°12 : Menuiseries intérieures, doublage acoustique, cloison mobile et escaliers intérieurs
Lot n°13 : Carrelages, sols scellés et chapes
Lot n°16 : Electricité courant faible
Lot n°17 : Chauffage, ventilation, sanitaires
3. Mode de passation : Marché passé selon la procédure adaptée art. R2123-1-1 CCP
4. Modalités d'ASE : voir clauses dans les documents du marché
5. Modalités d'obtention du dossier : Les propositions seront remises sous référence : 24A+009 par voie électronique sur le site : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise>
6. Date limite de remise des plis : 02/04/2024 à 12h
7. Justifications et pièces à produire : Tous les critères sont enonces dans les documents du marché
8. Critères de jugement des offres : Le prix n'est pas le seul critère, tous les critères figurent dans les documents du marché.
9. Renseignements complémentaires : Service Achats - Tel 03 88 27 92 98.
10. Date d'envoi de l'avis : 11/03/2024

425321300

SELESTAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Communauté de Communes du Pays de la Zorn
Monsieur le Président, Bernard FREUND
43 route de Strasbourg 67270 Hochfelden
2. Mode de passation : Procédure adaptée (art.R.2123-1 en application du Décret n°2016-1075 du 3 décembre 2016 relatif aux marchés publics)
3. Objet et nature du marché : Remplacement du sol sportif du hall de tennis de Hochfelden
Dépose et repose de la façade permettant l'accès aux engins de chantier
4. Caractéristiques principales : Marché de travaux comprenant 2 lots
Lot n°01 : Terrassement - VRD
Lot n°02 : Sols sportifs
Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), les prix sont révisables.
5. Délai d'exécution des travaux : Le délai global d'exécution des travaux est de 4 (quatre) mois hors période de préparation.
Début des travaux prévus : Mai 2024
6. Renseignements et justificatifs à fournir : Ces éléments sont précisés dans le règlement de consultation.
7. Critères d'attribution du marché : Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères mentionnés au règlement de consultation.
8. Nom et adresse de l'entité auprès de laquelle les renseignements peuvent être demandés : M. DOSSMANN ARCHITECTE - (Maître d'oeuvre) Tel : 03 88 66 43 00
Contact : M. Benjamin HEMMERLIN - contact@dossmann-arch.com
Administratifs : Communauté de Communes du Pays de la Zorn - Tel : 03 88 91 96 58
Contact : Mme Fanny THOMANN - direction@payszorn.com
9. Profil acheteur : Le dossier de consultation des entreprises est disponible et consultable gratuitement à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>
10. Adresse où doivent être transmises les offres : par voie électronique sur la plateforme de téléchargement
11. Date et heure limites de réception des offres : 8 avril 2024 à 12h00
12. Date d'envoi à la publication : 12 mars 2024

Le Président
424491000

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'acheteur : Communauté de Communes des Portes de Rosheim 80B place de la République 67560 Rosheim
Représentée par son Président, M. Michel HERR
Objet : Le présent marché est un marché de services portant sur l'entretien de la voie verte « Portes Bonheur, le Chemin des carrières » reliant Rosheim à Saint-Nabor.
Procédure de passation : Procédure adaptée
Dossier de consultation des entreprises (DCE) : Le DCE est disponible sur le profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu/> ou sur simple demande auprès de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim
Date limite de remise des offres : 08/04/24 à 12h00
Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/03/2024
Le Président, Michel HERR

405469300

Vie des Sociétés

Créances salariales

SARLU MANGAR

AVIS AUX SALAIRES de l'entreprise SARLU MANGAR domiciliée : 2 rue de l'Huilerie 67270 ROHR

Le Mandataire Judiciaire de l'entreprise susvisée informe les salariés que l'ensemble des relevés des créances salariales est déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg.
La présente publicité fait courir au salarié, dont la créance ne figure pas en tout ou en partie sur un relevé, le délai de 2 mois pour saisir le Conseil des Prud'hommes, ceci à peine de forclusion.
M. AIR, pris en la personne de Maître Jean-Denis MAUHN Mandataire Judiciaire

425391400

Tribunaux

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 09/03/2024
Au registre des associations du Tribunal judiciaire de STRASBOURG
N°AMALIA : A2024STR000108
L'association : Pour le démocrate européenne - Für die Europäische Demokratie - For European democracy
Ayant son siège : 31 boulevard de la Mairie 67000 STRASBOURG
Les statuts ont été adoptés le : 10/09/2023
L'association a pour objet : promouvoir la démocratie européenne et la rénovation polycentrique des pouvoirs de l'Union européenne, avec Strasbourg capitale législative, Bruxelles capitale exécutive et Luxembourg capitale judiciaire, pour favoriser l'émergence d'une Europe politique et démocratique forte, promouvoir et faire du lobbying citoyen pour le renforcement du Parlement européen à Strasbourg, capitale parlementaire et démocratique de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe, symboles historiques toujours actuels de reconnaissance politique.
La direction se compose de :
Président : M. DAVIS Troy Marc Philippe
Vice-Président : M. RES Roland
Vice-Présidente : Mme VIELING Catherine
Secrétaire générale : Mme DUSH Laura
Trésorière : Mme AYVA Feyvans
Trésorier adjoint : M. DESMAREST Alain

STRASBOURG, le 11/03/2024
BORNERT Anita

422761300

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 09/03/2024
Au registre des associations du Tribunal judiciaire de STRASBOURG
N°AMALIA : A2024STR000108
L'association : Bizim Orkestra
Ayant son siège : 4 rue Schenckbacher 67000 STRASBOURG
Les statuts ont été adoptés le : 25/09/2023
L'association a pour objet : la promotion de la musique
La direction se compose de :
Président : M. CENELI Ozan
Co-Présidente : Mme BOOS Rym
Trésorier : M. RELLEGRIN Clement
Vice-Président : M. WEBER Cecile
Secrétaire : M. BURCKLE Paul
Secrétaire adjointe : Mme WILL Annika

STRASBOURG, le 11/03/2024
BORNERT Anita

422969900

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 11/03/2024
Au registre des associations du Tribunal judiciaire de STRASBOURG
N°AMALIA : A2024STR000108
L'association : Embasantre
Ayant son siège : 7 rue du Maréchal Foch 67000 STRASBOURG
Les statuts ont été adoptés le : 22/01/2024
L'association a pour objet : Soutien, promouvoir et favoriser les arts, artistes et événements culturels LGBTQIA+ à Strasbourg et ses environs.
La direction se compose de :
Co-Directeur(e) : Mme NAPPEY Elisabeth
Co-Directeur(e) : Mme SCHOUMACHER Zoé
Co-Directeur(e) : Mme SCHERCKEHL Louise

STRASBOURG, le 12/03/2024
BORNERT Anita

424024200